

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Vu la délibération n° 2023-40 du 06 juillet 2023 relative à l'approbation du dossier d'expertise du projet subventionné par le CPER 2021-2027 « Vers des Campus connectés et intelligents sur le site Vauban ».

<b>Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :</b>	25
<b>Membres présents :</b>	24
Dont membres ayant voix délibérative :	19
Membres représentés ayant voix délibérative :	1
<b>Quorum :</b>	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Considérant l'approbation du dossier d'expertise subventionné par le CPER 2021-2027 lors du conseil d'université du 4 juillet 2023, le plan de financement du CPER 2021-2027 « Vers des Campus connectés et intelligents sur le site Vauban » est approuvé comme suit :

La rénovation numérique des amphithéâtres A3 et A4 d'un montant de 506 000 € comprend :

- 74 000 € au titre de l'équipement audiovisuel ;
- 160 000 € au titre de l'électricité ;
- 232 000 € au titre du mobilier connecté ;
- 40 000 € au titre du Maître d'œuvre.

La rénovation numérique des amphithéâtres A1 et A2 d'un montant de 1 069 000 € est ventilée sur les lots suivants :

- 170 000 € au titre de l'équipement audiovisuel ;
- 400 000 € au titre de l'électricité, gros œuvre ;
- 430 000 € au titre du mobilier connecté ;
- 69 000 € au titre du Maître d'œuvre.

Fait à Nîmes le 25 septembre 2023

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG